



Contrat d'apprentissage pour travailleur handicapé

Par **bloodymary**, le **27/12/2012** à **00:29**

Bonsoir,

Pouvez vous m'éclairer sur cette question complexe:

un apprentie reconnue travailleur handicapé ayant effectué 2 ans de contrat d'apprentissage, il y a eu un changement de maitre d'apprentissage (mais celui si a garder le même lieu d'affectation), l'avenant au contrat suite a ce changement de maitre d'apprentissage n'a pas été effectué.

le nouveau maitre d'apprentissage a mis a l'ecart cette apprentie (ne le formant a rien), peut on invoquer la discrimination a la formation ou la discrimination a l'emploi.

le nouveau maitre d'apprentissage n'ayant pas fait l'avenant au contrat donc officiellement cette apprentie n'a pas eu de guide de formation, est ce que ce maitre d'apprentissage peut être condamné pour discrimination a l'handicap(car hélas le fait qu'il etait handicapé cette personne n'a pas jugé bon de lui donner une formation comme une personne valide)

merci a tous